

Séance extraordinaire du Conseil départemental – 26 Septembre 2022

Rapport d'activité des services de l'Etat en 2021

Audition de Madame Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne

Question de Madame Fatiha AGGOUNE relative à l'aménagement de la Voie de Desserte Orientale (VDO) par l'EPAMARNE :

Madame la Préfète,

Fin 2016, l'Etat a étendu le périmètre d'intervention d'EPAMARNE pour urbaniser l'emprise de l'ex-autoroute A87 dite Voie de Desserte Orientale (VDO). Cet ensemble occupe 105 hectares sur les communes de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne et Ormesson-sur-Marne et constitue l'un des plus importants projets urbains du Val-de-Marne. Pour sa concrétisation, un Contrat d'Intérêt National a été signé en mai 2018.

Ce projet urbain doit renforcer le développement économique du secteur et participer à résorber la pénurie historique de logements par la construction d'habitations mixtes. L'ensemble s'articule autour du projet Altival, initié par le Conseil départemental du Val-de-Marne en 2004, et de la gare de Bry-Villiers-Champigny proposée par le Conseil départemental et l'association *Orbival, un métro pour la banlieue* en 2010.

Ces projets de transports collectifs permettront la réalisation des opérations d'EPAMARNE et amélioreront sensiblement la desserte du secteur par un accès facilité à la gare RER E/métro 15 depuis les quartiers d'habitat social des mordacs, du bois l'abbé et des opérations projetées sur l'entrée de ville de Chennevières-sur-Marne et sur la plaine des cantoux à Ormesson-sur-Marne.

La mise en service de la gare de métro de Bry-Villiers-Champigny est officiellement envisagée en fin 2025. Quant à la gare RER E, le financement reste à obtenir et permettrait une mise en service à l'horizon 2028.

Concernant Altival, l'objectif initial du projet était une mise en service concomitante à celle de la gare du Grand Paris Express. Toutefois, l'avant-projet, modifié en avril 2022 et adopté en juillet 2022, reporte la mise en service d'un premier tronçon Nord (gare – parc du plateau) à 2028, renvoie un tronçon Sud (parc du plateau – RD 4) au-delà de 2030. Le prolongement du projet au Sud de la RD 4 en direction d'Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie ne figure plus dans le dossier à présent.

Ce nouveau calendrier a des répercussions sur les opérations d'aménagement présentes sur la VDO. Par ailleurs, l'urgence climatique et la nouvelle posture du Gouvernement en la matière nécessitent de vérifier la pertinence de projets parfois anciens et dont l'équilibre financier n'a jamais été atteint sans un abondement conséquent des collectivités et de l'Etat.

Nous souhaiterions donc connaître, Madame la Préfète, l'avis des services de l'Etat quant au devenir des projets portés par l'EPA MARNE sur la VDO au regard du nouveau calendrier d'Altival et de la nécessaire prise en compte des enjeux climatiques par l'Etat et ses opérateurs.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fatiha AGGOUNE